

## Parcours D'enseignements artistiques et Culturels

Dans le cadre de la Réforme du collège, le "Guide pour la mise en oeuvre du parcours d'enseignement artistique et culturel" précise que ce parcours doit permettre de "mettre en cohérence les enseignements, les actions éducatives, reliées aux expériences personnelles", en s'ancrant autour de trois axes : "Voir, rencontrer, faire".

L'enjeu est bien de dépasser la juxtaposition d'action, de rencontres... toutes riches et porteuses d'apprentissage en tant que telle, de façon à "traverser toute l'étendue... dans divers sens"..., et d'apprendre aux élèves à "regarder -ou investir-, différents éléments d'un ensemble, pour en avoir une vue ou une expérience plus générale"... (définition étymologique du mot parcourir)

### Une expérimentation dans un collège REP

A partir d'une expérimentation de plus de 8 années dans un collège REP de la banlieue nantaise (<http://maisondesarts.saint-herblain.fr/articles/courant-darts-chez-ernest>), deux axes nous sont apparus comme incontournables :

- "**Partir des propositions enseignantes**", en réponse aux besoins de leurs élèves et en lien avec les compétences du socle.

- "**S'appuyer sur une équipe de médiation éducative et culturelle**", pilier indispensable du dispositif et de sa pérennité, au delà des connivences des acteurs et des artistes. Il nous semble nécessaire de négocier la création en accord avec les collectivités et structures partenaires d'une équipe avec des personnes identifiées, déchargées pour organiser et accompagner les projets, de leur construction, à leur évaluation.

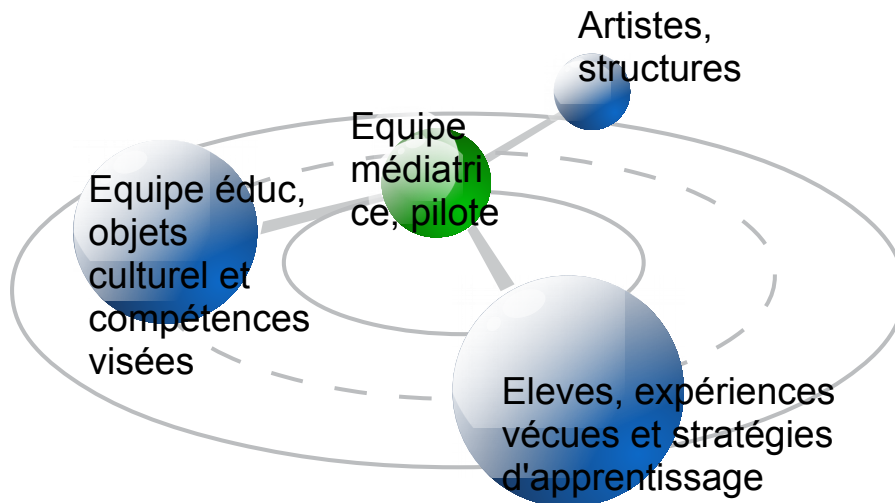
### Les fonctions de l'équipe de médiation

Ces personnes "extérieures" aux équipes de direction, et incluant un membre du corps enseignant "missionné, déchargé", ayant une bonne connaissance du monde artistique local peuvent aider à :

- Promouvoir les pratiques existantes au sein des équipes et les soutenir,
- Faire du lien avec celles à construire, et les projets d'établissement et de réseau... : écoute des projets et besoins des enseignants.
- Rechercher des partenaires au regard des projets proposés par les équipes...
- Assurer les transmissions d'informations, la sensibilisation (notamment des artistes aux enjeux scolaires des public, des enseignants aux enjeux artistiques) et des rencontres avec les artistes, pour co-construire et réguler le projet.
- Proposer des occasions de "voir, rencontrer", les artistes, leurs spectacles et leurs structures.
- Soutenir le "faire", en permettant des co-interventions, l'apport d'un regard extérieur...
- Evaluer le projet avec les membres des équipes éducatives et les artistes associées.
- Evaluer l'ensemble des projets et la cohérence au sein de l'établissement, voire du réseau.

Autour de cette équipe, il est nécessaire de planifier des réunions avec l'ensemble des représentants : directions, représentants des personnels, délégués parents, élèves, partenaires de financement... Cette commission a pour rôle l'arbitrage des projets, et se porte garant de la

cohérence globale, du suivi, et de l'évaluation des projets. Elle permettra aussi d'apporter sa vigilance quant-à l'utilisation qui pourrait être faite des traces de ce parcours, pour chaque élève.



### **Ainsi, pour imaginer le PEAC :**

- Partir des propositions des équipes, en visant l'acquisition des compétences du socle et des programmes, autour d'objets culturels identifiés, via des types d'expériences humaines variées.
- Avoir une équipe, indépendante, de suivi et de médiation, pour assurer la qualité, la communication, le suivi et la pérennité du projet.
- Associer les artistes dans une démarche pédagogique, formatrice, en s'appuyant sur leur démarche et leurs compétences artistiques.
- Evaluer de façon continue la pertinence, et la cohérence de l'ensemble du parcours.
- Être attentif au devenir des traces de ce parcours, ne pas en faire un outil de hiérarchisation, de sélection.